

## 2. LE SERVICE AVERTISSEMENT DATE DE RECOLTE EN 2010

---

### 1. GÉNÉRALITÉS

---

Récolter le maïs ensilage au bon moment est souvent une décision difficile à prendre pour un agriculteur et une mauvaise décision peut être très lourde de conséquences.

Elle est difficile à prendre pour trois raisons principales :

Elle doit être anticipée. C'est en général environ 2 semaines avant le jour de la récolte que l'agriculteur doit se réserver une place dans le planning de récolte de son entrepreneur.

Elle requiert une connaissance très pointue de l'évolution de la culture en fin de saison. De nombreuses données concernant ce point sont disponibles dans la littérature. Le Centre Pilote Maïs dispose aussi de ses propres données. L'interprétation de ces données n'est pas chose aisée. Elle est l'affaire des spécialistes que l'on trouve au sein des centres de recherche belges ou étrangers ou au sein des organismes de vulgarisation spécialisés dans la culture du maïs.

Elle demande une bonne connaissance de la situation de la culture avant qu'elle n'entame sa dernière phase (la migration des réserves vers le grain). Seul le prélèvement de plantes dans des champs judicieusement choisis et une analyse de la matière sèche réalisée en laboratoire, fin août, début septembre, permettent d'apporter une réponse précise à cette question.

Elle peut être lourde de conséquences pour deux raisons principales :

Une récolte trop hâtive (< 28 % M.S.) entraîne une teneur en M.S. trop faible qui, si elle est vraiment trop faible (< 28 % M.S.), entraînera des pertes de nutriments par écoulement et dans tous les cas, une concentration énergétique de la ration ingérée trop faible de même et surtout une diminution sensible de l'ingestion. Les conséquences économiques d'une telle situation peuvent être très lourdes. En effet, la production d'un maximum de lait à partir du fourrage grossier (L.F.G.) est un élément déterminant de l'efficacité économique d'une exploitation laitière.

Une récolte trop tardive (> 35 % M.S.) augmente très fortement les risques de mauvaise conservation et donc l'élimination d'ensilage avarié lors du désilage, une baisse de l'ingestion d'un ensilage devenu peu appétant et une détérioration de la qualité nutritionnelle du produit. Les conséquences économiques sont les mêmes que celles exposées au point précédent.

Pour les raisons ci-dessus exposées, les agriculteurs sont demandeurs d'un tel service d'aide à la décision. Les entrepreneurs de travaux agricoles le sont aussi. En effet, dans le flou actuel sur la question, la divergence des avis dans la clientèle perturbe fortement une organisation rationnelle des chantiers de récolte.

## 2. OBJECTIFS POURSUIVIS

---

Informer efficacement, rapidement et régulièrement les agriculteurs, les entrepreneurs, les prescripteurs agricoles publics ou privés de l'évolution de la maturité du maïs ensilage à l'approche de la récolte.

## 3. PROGRAMME MIS EN PLACE

---

Comme décrit dans l'introduction, la mise sur pied d'un tel service réclame trois types d'opération :

1. La centralisation des connaissances concernant le comportement des hybrides en fin de saison. Cinq organismes sont impliqués dans cette opération (CARAH de Ath, CPL-VEGEMAR de Waremme, CIPF de Louvain-la-Neuve, CPAR du Brabant wallon, OPA de Namur).
2. La collecte d'échantillons de maïs pour connaître l'état d'avancement des cultures à la fin de l'été.
3. L'envoi des résultats de ces prises d'échantillons à l'organisme chargé de centraliser ces données, de les interpréter et de rédiger les avis d'évolution des maturités (CPL-VEGEMAR).

## 4. RÉALISATION PRATIQUE

---

La Wallonie a été divisée en douze sous-régions agricoles homogènes, à la place de quatorze comme les autres années. 72 stations d'observation y ont été réparties. Les sites de la basse Meuse ont été regroupés avec les sites de la zone limoneuse Est et les sites de la Gaume Centrale ont été supprimés.

*Tab1 : Répartition des sites d'observation entre les différents partenaires pour le suivi «Avertissement date de récolte » du Centre Pilote Maïs en 2010 :*

REGIONS AGRICOLES	Nbre sites	CARAH	VEGEMAR	CIPF	CPAR	OPA	CIPF (ex)
1. Zone limoneuse Est	6		5		1		
2. Zone lim. Centre + sablo-limon.	6			4	2		
3. Zone limoneuse Ouest	6	6					
4. Basse-Meuse	0						
5. Campine hennuyère	6	6					
6. Condroz Ouest + Rég. herbag.	6	6					
7. Condroz Centre	6					6	
8. Condroz Est	6		5			1	
9. Famenne Ouest	6	1		2		3	
10. Famenne Cent (Rochef.-Marche)	6			3		1	2
11. Famenne Est (Durbuy-Barvaux)	6		2			1	3
12. Rég. herbagère liégeoise	6		6				

<u>REGIONS AGRICOLES</u>	<b>Nbre sites</b>	<b>CARAH</b>	<b>VEGEMAR</b>	<b>CIPF</b>	<b>CPAR</b>	<b>OPA</b>	<b>CIPF (ex)</b>
13. Ardenne	6	1	2				3
14. Gaume centrale (Etalle)	0						
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>						

*Tab2 : Localisation géographique des sites d'observation entre les différents partenaires pour le suivi «Avertissement date de récolte ENSILAGE » du CP Maïs en 2010:*

<b>Régions agricoles situées au nord du sillon Sambre et Meuse</b>	<b>Centres concernés</b>	<b>Sites (nombre)</b>
I. Zone Limoneuse Est	CPLVEGEMAR(5) CPAR (1)	<i>Bombaye, Ciptet, Eben-Emael, Glons, Jauche, Les Waleffes</i>
II. Zone Limoneuse Centre + Sablo-limoneuse	CIPF (4) CPAR (2)	<i>Beauvechain, Buzet, Chastre, Nivelles, Roux-Miroir, Wagnelée</i>
III. Zone Limoneuse Ouest	CARAH (6)	<i>Ath, Dour, Melles, Ostiches, Soignies, Villers-Saint-Amand</i>
V. Campine hennuyère	CARAH (6)	<i>Baudour, Ellignies St Anne, Quevaucamps, Saint-Guislain, Villerot, Wadelincourt</i>
VI. Condroz Ouest + Rég. Herbagère Hennuyère	CARAH (6)	<i>Biesme, Gerpinnes, Gozée, Flavion, Yves-Gomezée, Momignie</i>
VII. Condroz Centre	OPA (6)	<i>Ciney, Courrière, Gesves, Havelange, Liroux, Natoye</i>
VIII. Condroz Est	CPLVEGEMAR(6)	<i>Ellemelle, Tinlot, Ouffet, Pailhe, Rotheux, Strée</i>
IX. Famenne Ouest	CARAH (1) CIPF (2) OPA (3)	<i>Chimay, Franchimont, Matagne-La-Petite, Mesnil-Saint-Blaise, Surice, Villers-le-Gambon</i>
X. Famenne Centre	CIPF (3) OPA (1) SPIGVA(2)	<i>Beauraing, Eprave, Haversin, Montgauthier, Humain 1 et Humain 2</i>
XI. Famenne Est	CPLVEGEMAR(2) OPA (1) SPIGVA (3)	<i>Bomal, Somme-Leuze, My, Grand Han, Herbet, Izier</i>
XII. Rég. Herbagère Liégeoise	CPLVEGEMAR(6)	<i>Aywaille, Bolland, Herve, Melen, Sprimont, Theux</i>
XIII. Ardenne	CPLVEGEMAR(2) CARAH (1) CIPF (3)	<i>Chevron, Cul des Sart, Grainchamps, Offagne, Michamps, Saint-Vith</i>

Dans les sites où les partenaires réalisent eux même le semis, les variétés MONROE (P) et PR39F58 (1/2T) ont été retenues pour les observations effectuées dans les sites du centre du pays, de même les variétés BEETHOVEN (TP) et RONALDINIO (1/2P) ont observées dans les sites situés au sud du sillon Sambre & Meuse et enfin BEETHOVEN (UP) et NK JASMIC (TP) en Ardenne.

Pour le choix des variétés à observer dans les sites non semés par les partenaires, il a été demandé de veiller à choisir une variété  $\pm$  précoce et une variété  $\pm$  tardive représentatives de la région où elles sont semées.

A partir de la première semaine de septembre (semaine n° 36), dans les régions les plus favorables, de la deuxième (semaine n° 37), dans les parcelles situées au sud du sillon Sambre et Meuse et de la troisième semaine (semaine n° 38), en Ardenne, les différents organismes impliqués ont procédé au prélèvement de 2 plantes consécutives dans les 72 sites sélectionnés, selon des directives précises rédigées par le coordonnateur de l'activité (CPL-VEGEMAR). Chaque mercredi et/ou jeudi : prélèvements des échantillons par les équipes techniques des organismes participant à cette étude. Chaque vendredi : entrée à l'étuve des échantillons : min

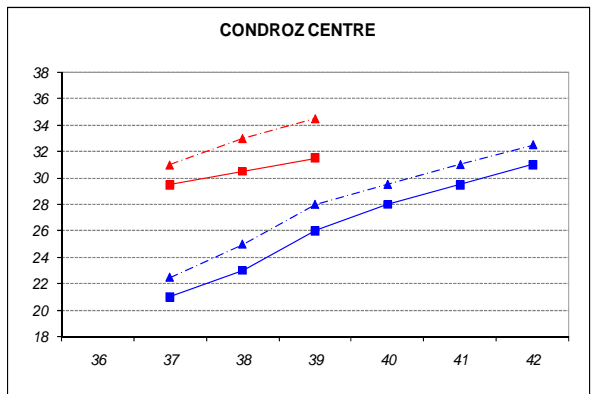
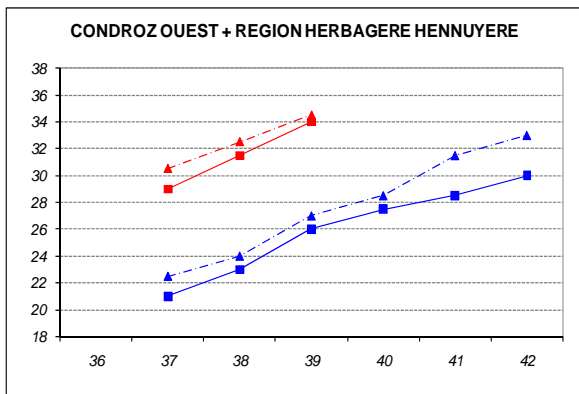
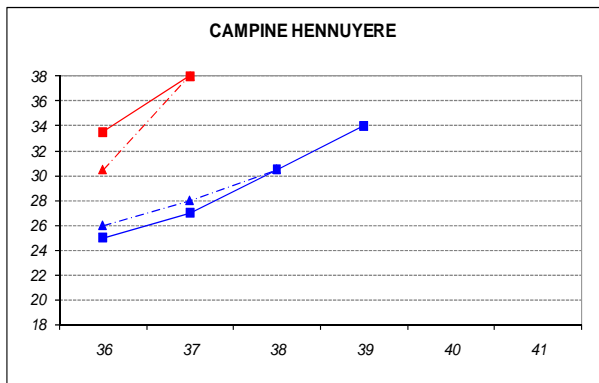
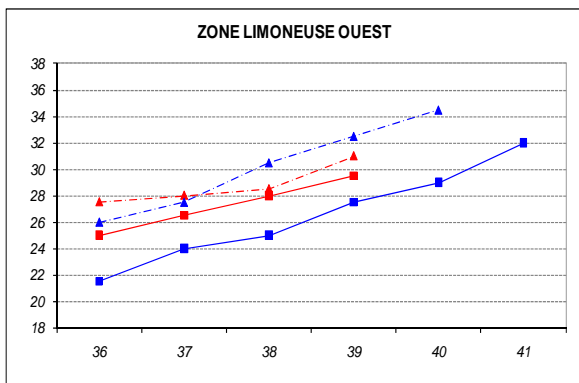
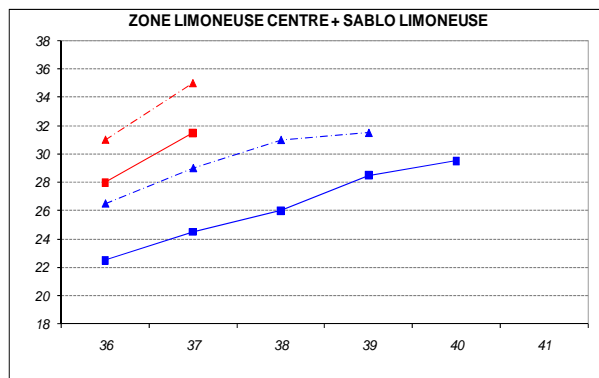
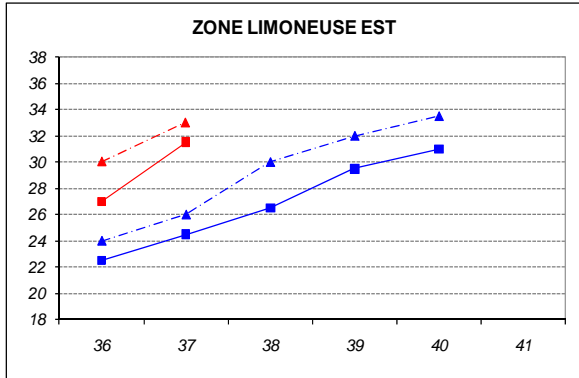
72 heures à 100°C. Chaque lundi : sortie des échantillons de l'étuve, détermination du taux de matière sèche et traitement des données ; regroupement de chaque site au sein de la sous-région à laquelle il appartient.

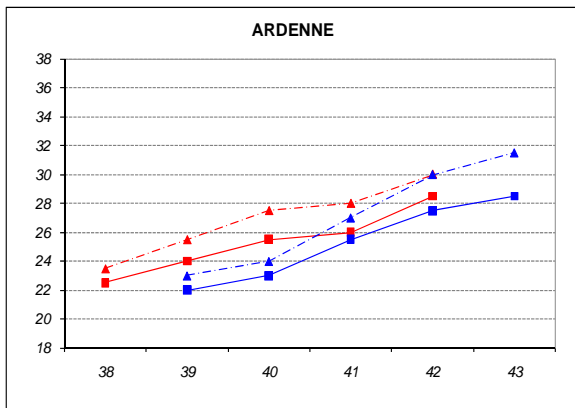
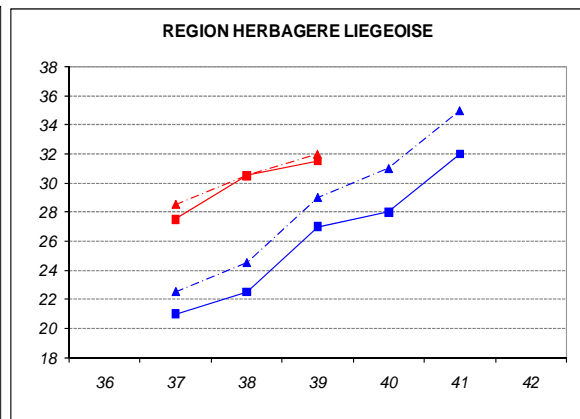
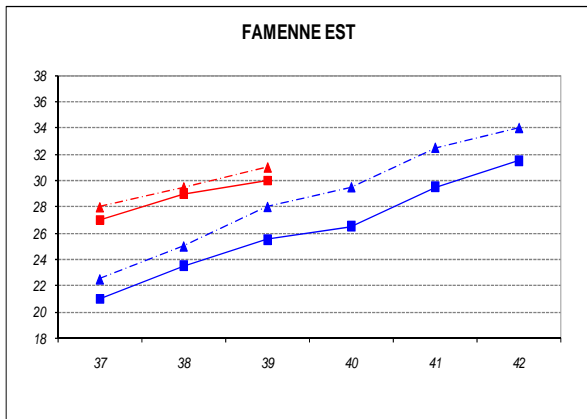
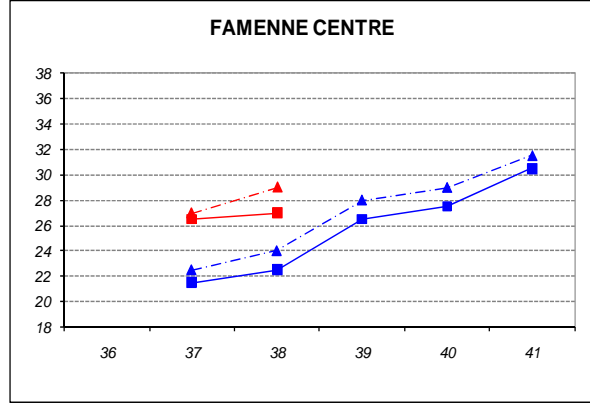
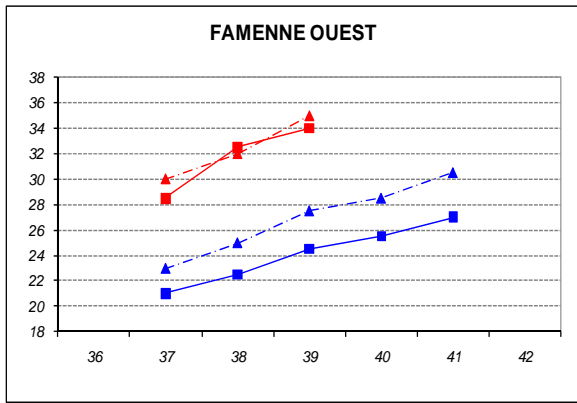
Chaque lundi, les informations issues des 5 centres de collecte sont centralisées par le coordonnateur et fondues dans un communiqué de presse envoyé par E-mail aux journaux agricoles nationaux (Plein Champ, Sillon Belge) pour publication dans l'édition du jeudi ou du vendredi.

A partir du lundi 06/09/10 un communiqué hebdomadaire a été diffusé dans la presse agricole et ce jusqu'au moment des récoltes ; dernière expédition le 25/10/10.

De même les abonnés du service fax du CARAH, du CPL-VEGEMAR et du CPARBW ont reçu chaque lundi ce communiqué.

## COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DES MATURITÉS EN 2009 ET 2010





-▲- - %MS 09 Préc.    
 -■- - %MS 09 Tard.    
 -▲- - %MS 10 Préc.    
 -■- - %MS 10 Tard.



## COMMUNIQUE DU CENTRE PILOTE MAÏS

### de la semaine n° 36 du 06/09/2010

Récolter le maïs ensilage à un stade de maturité optimal qui se situe vers 32 à 35 % MS est primordial pour assurer des réserves hivernales de qualité. Cependant choisir le bon moment pour récolter est souvent une décision difficile à prendre et une mauvaise décision peut être très lourde de conséquence.

Afin d'apporter une aide à la décision le Centre Pilote Maïs, subventionné par le Ministère régional wallon de l'agriculture, a mis en place un réseau d'observation de l'évolution de la maturité du maïs ensilage. Ce réseau compte 72 sites d'observation représentatifs des différentes zones agricoles de haute et moyenne Belgique. La région wallonne a été subdivisée en 12 zones agricoles et chacune des zones est représentée par 6 sites d'observation.

Un relevé hebdomadaire est effectué par les organismes qui participent au Centre Pilote Maïs (CARAH, CIPF, CPL-VEGEMAR, CPAR du BW, OPA Province de Namur) sur l'ensemble du réseau et les résultats de ces prélèvements sont consultables sur les site internet du CPM ([www.centrepilotemais.be](http://www.centrepilotemais.be)) ou diffusés aux abonnés des « services fax » des Provinces en début de semaine ou encore publiés par la presse agricole en fin de semaine.

Malgré les conditions climatiques très chaudes du mois de juillet qui laissaient présager des maturités précoces comme en 2009, les conditions fraîches et pluvieuses du mois d'août ont retardé l'état d'avancement des maïs.

Un premier prélèvement a déjà été effectué les 02 et 03 septembre, dans les régions les plus favorables à la culture du maïs.

Sur base de ces premiers prélèvements, il semble que les cultures de maïs de ces régions atteignent des teneurs en matière sèche équivalentes à celles observées en 2008 à la même époque.

#### Situation des maturités du maïs ensilage

(Estimation des teneurs en M.S. valable pour la semaine n° 36 du 06 au 13/09/2010)

Régions agricoles <i>et sites</i>	Variétés plutôt précoces (FAO < 230)			Variétés plus tardives (FAO > 230)		
	Du 06 au 13/9/2010	Du 7 au 13/9/2009	Du 8 au 14/9/2008	Du 06 au 13/9/2010	Du 7 au 13/9/2009	Du 8 au 14/9/2008
<b>Zone Limoneuse Est +Basse Meuse</b> (Bombaye, Cipler, Eben-Emael, Glons, Jauche, Les Waleffes,)	23 à 25 %	30 %	23.5 %	21.5 à 23.5 %	27 %	22.5%
<b>Zone Limoneuse Centre + Sablo-limoneuse</b> (Beauvechain, Buzet, Chastre, Nivelles, Roux-Miroir, Wagnelée)	24 à 26 %	31 %	23.5 %	21 à 24 %	28 %	21.5%
<b>Zone Limoneuse Ouest</b> (Ath, Dour, Melles, Ostiches, Soignies, Villers-Saint-Amand)	23 à 25 %	27.5 %	21.5 %	20.5 à 23 %	25 %	19.5%
<b>Campine hennuyère</b> (Baudour, Ellignies St Anne, Quevaucamps, Saint-Guislain, Villerot, Wadelincourt)	23 à 27 %	33.5 %	23.5 %	23.5 à 25.5 %	30.5 %	22.5%

Les avertissements sont disponibles sur le site du Centre Pilote Maïs ([www.centrepilotemais.be](http://www.centrepilotemais.be)). Ils sont réalisés grâce au concours du Ministère régional de l'Agriculture, du CARAH de Ath, du CIPF, du CPL-VEGEMAR, de Brabant Wallon Agro Qualité et de l'OPA de Ciney. Les avis ne peuvent être diffusés sans l'accord du Centre Pilote Maïs.





## COMMUNIQUE DU CENTRE PILOTE MAÏS

de la semaine n° 37 du 13/09/2010

Les conditions climatiques de la semaine dernière ont permis une progression des taux de matière sèche du maïs ensilage de l'ordre de 2 % dans les zones favorables à la maïsiculture.

En Condroz, Famenne et Région Herbagère Liégeoise, les premiers prélèvements pour le suivi des maturités ont débuté cette semaine.

Par rapport à 2009, année exceptionnelle, les premières récoltes de maïs ensilage seront nettement plus tardives. Si les conditions climatiques restent similaires aux normales saisonnières, on peut s'attendre à récolter aux mêmes dates qu'en 2008.

### Situation des maturités du maïs ensilage

(Estimation des teneurs en M.S. valable pour la semaine n° 37 du 13 au 20/09/2010)

Régions agricoles et sites	Variétés plutôt précoces (FAO < 230)			Variétés plus tardives (FAO > 230)		
	Du 13 au 20/9/2010	Du 14 au 21/9/2009	Du 15 au 22/9/2008	Du 13 au 20/9/2010	Du 14 au 21/9/2009	Du 15 au 22/9/2008
<b>Zone Limoneuse Est +Basse Meuse</b> (Bombaye, Ciplet, Eben- Emael, Glons, Jauche, Les Waleffes,)	24.5% à 27.5%	33 %	28.0 %	23% à 26%	31.5 %	26. %
<b>Zone Limoneuse Centre + Sablo-limoneuse</b> (Beauvechain, Buzet, Chastre, Nivelles, Roux-Miroir, Wagnelée)	25% à 28%	35 %	25.5 %	23% à 26%	31.5 %	23.0 %
<b>Zone Limoneuse Ouest</b> (Ath, Dour, Melles, Ostiches, Soignies, Villers-Saint- Amand)	24.5% à 27.5%	28 %	23.5 %	22.5% à 25.5%	26.5 %	22.5 %
<b>Campine hennuyère</b> (Baudour, Ellignies St Anne, Quevaucamps, Saint- Guislain, Villerot, Wadelincourt)	25.5% à 28.5%	38%	24.5 %	25% à 27.5%	38 %	24.5 %
<b>Condroz Ouest</b> (Biesme, Gerpennes, Gozée, Flavion, Yves-Gomezée, Momignie)	21% à 24%	30.5 %	23.5 %	19.5% à 22.5%	29 %	22.5 %
<b>Condroz Centre (Ciney, Courrière, Gesves, Havelange, Liroux, Natoye )</b>	21% à 24%	31 %	24.5 %	19.5% à 22.5%	29.5 %	23.5 %

<b>Condroz Est</b> (Ellemelle, Tinlot, Pailhe, Rotheux, Strée)	<b>22.5% à 25.5%</b>	30 %	24.5 %	<b>21% à 24%</b>	28.5 %	23.5 %
<b>Famenne Ouest</b> (Chimay, Franchimont, Matagne-La-Petite, Mesnil-Saint-Blaise, Villers-le-Gambon)	<b>21.5% à 24.5%</b>	30 %	24.5 %	<b>19.5% à 22.5%</b>	28.5 %	21.5 %
<b>Famenne Centre</b> (Beauraing, Eprave, Haversin, Montgauthier, Humain)	<b>21% à 24%</b>	27 %	25.0 %	<b>20% à 23%</b>	26.5%	23.5 %
<b>Famenne Est</b> (Bomal, Somme-Leuze, My, Grand Han, Herbet, Izier)	<b>21% à 24%</b>	28 %	23.5 %	<b>19.5% à 22.5%</b>	27 %	22.0 %
<b>Région Herbagère Liégeoise</b> (Aywaille, Bolland, Herve, Melen, Sprimont, Theux)	<b>21% à 23.5%</b>	28.5 %	24.0 %	<b>19.5% à 22.5%</b>	27.5 %	23.5 %

Les avertissements sont disponibles sur le site du Centre Pilote Maïs ([www.centrepilotemais.be](http://www.centrepilotemais.be)). Ils sont réalisés grâce au concours du Ministère régional de l'Agriculture, du CARAH de Ath, du CIPF, du CPL-VEGEMAR, de Brabant Wallon Agro Qualité et de l'OPA de Ciney. Les avis ne peuvent être diffusés sans l'accord du Centre Pilote Maïs.



## COMMUNIQUE DU CENTRE PILOTE MAÏS

de la semaine n° 38 du 20/09/2010

Les conditions climatiques de la dernière semaine ont permis un progrès des taux de matière sèche du maïs ensilage de l'ordre de 1.5 à 2.5 % dans la plupart des régions de prélèvement du Centre Pilote Maïs. Les prélèvements en Ardennes ont quant à eux, débuté cette semaine.

Etant donné les conditions climatiques favorables annoncées pour cette semaine, on peut s'attendre à une évolution de la matière sèche de 2 à 3%. Par rapport à 2009, année exceptionnelle, les récoltes de maïs ensilage seront décalées de 10-15 jours. Dans les régions les plus favorables et pour les variétés précoces, on peut s'attendre à récolter dans une dizaine de jours.

Il est toujours très important de surveiller l'évolution de la maturité de ses propres parcelles en tenant compte que la plupart des variétés modernes ont un bon « stay-green » (épi mûr sur tige verte).

### Situation des maturités du maïs ensilage

(Estimation des teneurs en M.S. valable pour la semaine n° 38 du 20 au 27/09/2010)

Régions agricoles et sites	Variétés plutôt précoces (FAO < 230)			Variétés plus tardives (FAO > 230)		
	Du 20 au 27/9/2010	Du 22 au 28/9/2009	Du 23 au 30/9/2008	Du 20 au 27/9/2010	Du 22 au 28/9/2009	Du 23 au 30/9/2008
<b>Zone Limoneuse Est +Basse Meuse</b> (Bombaye, Ciplet, Eben-Emael, Glons, Jauche, Les Waleffes,)	28.5 à 30.5 %	ReC	30.0 %	25 à 28 %	ReC	29.0 %
<b>Zone Limoneuse Centre + Sablo-limoneuse</b> (Beauvechain, Buzet, Chastre, Nivelles, Roux-Miroir, Wagnelée)	27.5 à 30.5 %	ReC	27.5 %	24.5 à 27.5 %	ReC	25.0 %
<b>Zone Limoneuse Ouest</b> (Ath, Dour, Melles, Ostiches, Soignies, Villers-Saint-Amand)	26 à 29 %	28.5 %	25.5 %	24 à 26 %	28 %	24.5 %
<b>Campine hennuyère</b> (Baudour, Ellignies St Anne, Quevaucamps, Saint-Guislain, Villerot, Wadelincourt)	28.5 à 32.5 %	ReC	28.5 %	27 à 29 %	ReC	26.5 %
<b>Condroz Ouest</b> (Biesme, Gerpinnes, Gozée, Flavion, Yves-Gomezée, Momignie)	22.5 à 25.5 %	32.5 %	25.0 %	21.5 à 24.5 %	31.5 %	24.0 %
<b>Condroz Centre</b> (Ciney, Courrière, Gesves, Havelange, Liroux, Natoye )	23.5 à 26.5 %	33 %	26.0 %	21.5 à 24.5 %	30.5 %	25.0 %
<b>Condroz Est</b> (Ellemelle, Tinlot, Pailhe, Rotheux, Strée)	24.5 à 27.5 %	32 %	27.5 %	23.5 à 26.5 %	30.5 %	26.0 %

<b>Famenne Ouest</b> (Chimay, Franchimont, Matagne-La-Petite, Mesnil-Saint-Blaise, Surice, Villers-le-Gambon)	<b>23.5 à 26.5 %</b>	<b>32 %</b>	27.0 %	<b>21 à 24 %</b>	<b>32.5%</b>	24.0 %
<b>Famenne Centre</b> (Beauraing, Eprave, Haversin, Montgauthier, Humain)	<b>22.5 à 25.5 %</b>	<b>29 %</b>	25.5 %	<b>21 à 24 %</b>	<b>27%</b>	24.0 %
<b>Famenne Est</b> (Bomal, Somme-Leuze, My, Grand Han, Herbet, Izier)	<b>23.5 à 26.5 %</b>	<b>29.5 %</b>	26.0 %	<b>22 à 25 %</b>	<b>29 %</b>	24.0 %
<b>Région Herbagère Liégeoise</b> (Aywaille, Bolland, Herve, Melen, Sprimont, Theux)	<b>23 à 26.5 %</b>	<b>30.5 %</b>	27.0 %	<b>21 à 24 %</b>	<b>30.5 %</b>	25.5 %
<b>Ardennes</b> (Chevron, Grainchamps, Offagne, Michamps, Saint-Vith)	<b>20.5 à 23.5%</b>	<b>23.5 %</b>	NP	<b>18.5 à 21.5 % *</b>	<b>22.5 %</b>	NP

\* En Ardennes, les mesures sont faites dans des variétés Très Précoce et Précoce uniquement. Les données de la colonne de droite correspondent à une variété précoce.

Les avertissements sont disponibles sur le site du Centre Pilote Maïs ([www.centrepilotemaïs.be](http://www.centrepilotemaïs.be)). Ils sont réalisés grâce au concours du Ministère régional de l'Agriculture, du CARAH de Ath, du CIPF, du CPL-VEGEMAR, de Brabant Wallon Agro Qualité, de l'OPA de Ciney, du Centre de Michamps et d'Agra-Ost. Les avis ne peuvent être diffusés sans l'accord du Centre Pilote Maïs.



## COMMUNIQUE DU CENTRE PILOTE MAÏS

de la semaine n° 39 du 27/09/2010

### ***Dans les bonnes régions, récoltes en cours ou tout prochainement***

Les conditions climatiques favorables de la dernière semaine ont permis un progrès des taux de matière sèche du maïs ensilage de l'ordre de 2.5 à 3% dans la plupart des régions de prélèvement du Centre Pilote Maïs sauf en Ardennes où les taux de matière sèche n'ont évolué que de 1 %. On s'attendait cependant à une meilleure évolution étant donné les journées ensoleillées de la dernière semaine.

Au vu des conditions climatiques (froides et pluvieuses) annoncées, on peut s'attendre à une faible évolution des teneurs en matière sèche cette semaine (1 à 2 %).

Dans les régions de production les plus favorables et pour les variétés précoces, les récoltes viennent de débiter pour les semis de fin avril. Pour les semis plus tardifs (après le 05 mai), les récoltes doivent être envisagées, au plus tôt, dans la semaine à venir.

En région moins favorables à la culture, les premières récoltes des variétés précoces dans des champs semés dans la dernière décade d'avril sont à prévoir dans une dizaine de jours. Pour les semis plus tardifs dans ces régions, les récoltes doivent être envisagées dans les deux à trois semaines à venir.

### **Situation des maturités du maïs ensilage**

(Estimation des teneurs en M.S. valable pour la semaine n° 39 du 27/09/2010 au 04/10/2010)

Régions agricoles <i>et sites</i>	Variétés plutôt précoces (FAO < 230)			Variétés plus tardives (FAO > 230)		
	Sem du 27/9/2010 au 04/10/2010	Sem du 28/9/2009 au 03/10/2009	Sem du 30/9/2008 au 02/10/2008	Sem du 27/9/2010 au 04/10/2010	Sem du 28/9/2009 au 03/10/2009	Sem du 30/9/2008 au 02/10/2008
<b>Zone Limoneuse Est +Basse Meuse</b> (Bombaye, Cipllet, Eben-Emael, Glons, Jauche, Les Waleffes,)	<b>31 à 33.5 %</b>	<b>ReC</b>	32.5%	<b>28 à 31 %</b>	<b>ReC</b>	30.5%
<b>Zone Limoneuse Centre + Sablo-limoneuse</b> (Beauvechain, Buzet, Chastre, Nivelles, Roux-Miroir, Wagnelée)	<b>29.5 à 32.5 %</b>	<b>ReC</b>	29.5%	<b>27 à 30 %</b>	<b>ReC</b>	27.0%
<b>Zone Limoneuse Ouest</b> (Ath, Dour, Melles, Ostiches, Soignies, Villers-Saint-Amand)	<b>29 à 32 %</b>	<b>31 %</b>	28.5%	<b>26.5 à 29 %</b>	<b>29.5 %</b>	26.0%
<b>Campine hennuyère</b> (Baudour, Ellignies St Anne, Quevaucamps, Saint-Guislain, Villerot, Wadelincourt)	<b>32 à 36 %</b>	<b>ReC</b>	31.5%	<b>29.5 à 31.5 %</b>	<b>ReC</b>	29.5%
<b>Condroz Ouest</b> (Biesme, Gerpennes, Gozée, Flavion, Yves-Gomezée, Momignie)	<b>25.5 à 28.5 %</b>	<b>34.5 %</b>	27.0%	<b>24.5 à 27.5 %</b>	<b>34%</b>	26.0%

<b>Condroz Centre</b> (Ciney, Courrière, Gesves, Havelange, Liroux, Natoye)	<b>26.5 à 29.5 %</b>	<b>34.5 %</b>	28.5%	<b>24.5 à 27.5 %</b>	<b>31.5%</b>	27.0%
<b>Condroz Est</b> (Ellemelle, Tinlot, Ouffet, Pailhe, Rotheux, Strée)	<b>28 à 31 %</b>	<b>ReC</b>	29.0%	<b>26 à 30%</b>	<b>33.5%</b>	27.5%
<b>Famenne Ouest</b> (Chimay, Franchimont, Matagne-La-Petite, Mesnil-Saint-Blaise, Surice, Villers-le-Gambon)	<b>25.5 à 29.5 %</b>	<b>35 %</b>	28.5%	<b>23 à 26 %</b>	<b>34%</b>	25.5%
<b>Famenne Centre</b> (Beauraing, Eprave, Haversin, Montgauthier, Humain)	<b>26.5 à 29.5 %</b>	<b>ReC</b>	27.0%	<b>25 à 28 %</b>	<b>ReC</b>	25.5%
<b>Famenne Est</b> (Bomal, Somme-Leuze, My, Grand Han, Herbet, Izier)	<b>26.5 à 29.5 %</b>	<b>31 %</b>	28.0%	<b>24 à 27 %</b>	<b>30 %</b>	26.5%
<b>Région Herbagère Liégeoise</b> (Aywaille, Bolland, Herve, Melen, Sprimont, Theux)	<b>27.5 à 31 %</b>	<b>32 %</b>	29.0%	<b>25 à 29 %</b>	<b>31.5%</b>	27.0%
	<b>Variétés plutôt très précoces (FAO &lt; 190)</b>			<b>Variétés plutôt précoces (FAO &lt; 230)</b>		
<b>Ardennes</b> (Chevron, Cul des Sart, Grainchamps, Offagne, Michamps, Saint-Vith)	<b>21.5 à 24.5 %</b>	<b>25.5%</b>	22.5%	<b>21 à 23 %</b>	<b>24 %</b>	21.5%

Les avertissements sont disponibles sur le site du Centre Pilote Maïs ([www.centrepilotemaïs.be](http://www.centrepilotemaïs.be)). Ils sont réalisés grâce au concours du Ministère régional de l'Agriculture, du CARAH de Ath, du CIPF, du CPL-VEGEMAR, de Brabant Wallon Agro Qualité, de l'OPA de Ciney, du Centre de Michamps et d'Agra-Ost. Les avis ne peuvent être diffusés sans l'accord du Centre Pilote Maïs.



## COMMUNIQUE DU CENTRE PILOTE MAÏS

### de la semaine n° 40 du 04/10/2010

Les conditions climatiques de la dernière semaine n'ont permis un progrès des taux de matière sèche du maïs ensilage que de l'ordre de 1 à 2 % dans la plupart des régions de prélèvement du Centre Pilote Maïs. Aux vues des températures douces de cette semaine, on peut s'attendre à une évolution des taux de matières sèches de l'ordre de 2 à 3 %.

Les récoltes sont bien avancées, voire terminées, dans les régions de production les plus favorables à la culture du maïs et commencent doucement en Région Herbagère Liégeoise.

Dans le Condroz et la Famenne, certaines parcelles peuvent être récoltées dans la semaine à venir mais le stade optimal de récolte n'est pas encore atteint pour tous les sites. Les sites plus tardifs de ces régions, sont à récolter dans une dizaine de jours. En Ardenne, par contre, les teneurs en matières sèches sont encore trop basses pour envisager une récolte avant 3 semaines.

#### Situation des maturités du maïs ensilage

(Estimation des teneurs en M.S. valable pour la semaine n° 40 du 04/10/2010 au 11/10/2010)

Régions agricoles <i>et sites</i>	Variétés plutôt précoces (FAO < 230)			Variétés plus tardives (FAO > 230)		
	Sem du 04/10/2010 au 11/10/2010	Sem du 05/10/2009 au 09/10/2009	Sem du 06/10/2008 au 10/10/2008	Sem du 04/10/2010 au 11/10/2010	Sem du 05/10/2009 au 09/10/2009	Sem du 06/10/2008 au 10/10/2008
<b>Zone Limoneuse Est +Basse Meuse</b> (Bombaye, Ciplet, Eben-Emael, Glons, Jauche, Les Waleffes)	<b>32.5 à 35%</b>	Rec	Rec	<b>29.5 à 32.5%</b>	Rec	Rec
<b>Zone Limoneuse Centre + Sablo-limoneuse</b> (Beauvechain, Buzet, Chastre, Nivelles, Roux-Miroir, Wagnelée)	<b>30.5 à 34%</b>	Rec	31.5 %	<b>28 à 31%</b>	Rec	28 %
<b>Zone Limoneuse Ouest</b> (Ath, Dour, Melles, Ostiches, Soignies, Villers-Saint-Amand)	<b>31 à 34%</b>	Rec	30.5 %	<b>28 à 30%</b>	Rec	28 %
<b>Campine hennuyère</b> (Baudour, Ellignies St Anne, Quevaucamps, Saint-Guislain, Villerot, Wadelincourt)	<b>Rec</b>	Rec	33 %	<b>Rec</b>	Rec	30.5 %
<b>Condroz Ouest</b> (Biesme, Gerpennes, Gozée, Flavion, Yves-Gomezée, Momignie)	<b>27 à 30%</b>	Rec	28.5 %	<b>26 à 29%</b>	Rec	27.5 %
<b>Condroz Centre</b> (Ciney, Courrière, Gesves, Havelange, Liroux, Natoye)	<b>28 à 31%</b>	Rec	30.5 %	<b>26.5 à 29.5%</b>	Rec	29 %
<b>Condroz Est</b> (Ellemelle, Tinlot, Ouffet, Pailhe, Rotheux, Strée)	<b>29 à 32%</b>	Rec	30 %	<b>26.5 à 30%</b>	Rec	29 %

<b>Famenne Ouest</b> (Chimay, Franchimont, Matagne-La-Petite, Mesnil-Saint-Blaise, Surice, Villers-le-Gambon)	<b>26.5 à 30.5%</b>	Rec	30 %	<b>24 à 27%</b>	Rec	26.5 %
<b>Famenne Centre</b> (Beauraing, Eprave, Haversin, Montgauthier, Humain)	<b>27.5 à 30.5%</b>	Rec	28 %	<b>26 à 29%</b>	Rec	26.5 %
<b>Famenne Est</b> (Bomal, Somme-Leuze, My, Grand Han, Herbet, Izier)	<b>28 à 31%</b>	Rec	28 %	<b>25 à 28%</b>	Rec	26.5%
<b>Région Herbagère Liégeoise</b> (Aywaille, Bolland, Herve, Melen, Sprimont, Theux)	<b>29 à 33%</b>	Rec	29.5 %	<b>26 à 30%</b>	Rec	28 %
	<b>Variétés plutôt très précoces (FAO &lt; 190)</b>			<b>Variétés plutôt précoces (FAO &lt; 230)</b>		
<b>Ardennes</b> (Chevron, Cul des Sart, Grainchamps, Offagne, Michamps, Saint-Vith)	<b>22.5 à 25.5%</b>	<b>27.5 %</b>	23 %	<b>22 à 24%</b>	<b>25.5</b>	22 %

Les avertissements sont disponibles sur le site du Centre Pilote Maïs ([www.centrepilotemais.be](http://www.centrepilotemais.be)). Ils sont réalisés grâce au concours du Ministère régional de l'Agriculture, du CARAH de Ath, du CIPF, du CPL-VEGEMAR, de Brabant Wallon Agro Qualité, de l'OPA de Ciney, du Centre de Michamps et d'Agra-Ost. Les avis ne peuvent être diffusés sans l'accord du Centre Pilote Maïs.





## COMMUNIQUE DU CENTRE PILOTE MAÏS

### de la semaine n° 41 du 11/10/2010

Grâce au climat clément que nous avons connu lors de cette dernière semaine, les taux de matière sèche des plantes prélevées par le Centre Pilote Maïs ont montré une évolution de l'ordre de 2.5 à 3 points de matière sèche dans la plupart des régions. On peut encore s'attendre à un gain de 1.5 à 2 points pour la semaine prochaine.

Les récoltes se poursuivent dans de bonnes conditions dans les parcelles situées en moyenne Belgique. La récolte est à prévoir sans tarder pour les variétés précoces de cette région afin d'éviter tout problème de conservation.

Dans les régions situées au sud du sillon Sambre et Meuse, excepté dans les situations particulières de semis très tardif (au delà du 10/05) ou en région froide (Ardenne), les récoltes ont débuté et doivent être envisagées dans les prochains jours.

En Ardenne, les premières récoltes ne doivent pas être envisagées avant une quinzaine de jours sauf situations particulières (exposition très favorable, gel précoce, dégâts de gibier, prévisions météo défavorables, ...).

#### Situation des maturités du maïs ensilage

(Estimation des teneurs en M.S. valable pour la semaine n° 41 du 11/10/2010 au 18/10/2010)

Régions agricoles et sites	Variétés plutôt précoces (FAO < 230)			Variétés plus tardives (FAO > 230)		
	Sem du 11/10/2010 au 18/10/2010	Sem du 12/10/2009 au 19/10/2009	Sem du 13/10/2008 au 20/10/2008	Sem du 11/10/2010 au 18/10/2010	Sem du 12/10/2009 au 19/10/2009	Sem du 13/10/2008 au 20/10/2008
<b>Zone Limoneuse Est +Basse Meuse</b> (Bombaye, Ciplet, Eben-Emael, Glons, Jauche, Les Waleffes)	REC	REC	REC	REC	REC	REC
<b>Zone Limoneuse Centre + Sablo-limoneuse</b> (Beauvechain, Buzet, Chastre, Nivelles, Roux-Miroir, Wagnelée)	REC	REC	REC	REC	REC	REC
<b>Zone Limoneuse Ouest</b> (Ath, Dour, Melles, Ostiches, Soignies, Villers-Saint-Amand)	33 à 36%	REC	REC	31 à 33%	REC	REC
<b>Campine hennuyère</b> (Baudour, Ellignies St Anne, Quevaucamps, Saint-Guislain, Villerot, Wadelincourt)	REC	REC	REC	REC	REC	REC
<b>Condroz Ouest</b> (Biesme, Gerpennes, Gozée, Flavion, Yves-Gomezée, Momignie)	30 à 33%	REC	29.5 %	27 à 30%	REC	28 %
<b>Condroz Centre</b> (Ciney, Courrière, Gesves, Havelange, Liroux, Natoye)	29.5 à 32.5%	REC	32%	28 à 31%	REC	30 %

<b>Condroz Est</b> (Ellemelle, Tinlot, Ouffet, Pailhe, Rotheux, Strée)	<b>32 à 35%</b>	<b>REC</b>	32 %	<b>28 à 32%</b>	<b>REC</b>	30 %
<b>Famenne Ouest</b> (Chimay, Franchimont, Matagne-La-Petite, Mesnil-Saint-Blaise, Surice, Villers-le-Gambon)	<b>29 à 32%</b>	<b>REC</b>	32 %	<b>25.5 à 28.5%</b>	<b>REC</b>	28.5 %
<b>Famenne Centre</b> (Beauraing, Eprave, Haversin, Montgauthier, Humain)	<b>30 à 33%</b>	<b>REC</b>	29 %	<b>29 à 32%</b>	<b>REC</b>	28 %
<b>Famenne Est</b> (Bomal, Somme-Leuze, My, Grand Han, Herbet, Izier)	<b>31 à 34%</b>	<b>REC</b>	29 %	<b>28 à 31%</b>	<b>REC</b>	28.5 %
<b>Région Herbagère Liégeoise</b> (Aywaille, Bolland, Herve, Melen, Sprimont, Theux)	<b>33 à 37%</b>	<b>REC</b>	31.5 %	<b>30 à 34%</b>	<b>REC</b>	29 %
	<b>Variétés plutôt très précoces (FAO &lt; 190)</b>			<b>Variétés plutôt précoces (FAO &lt; 230)</b>		
<b>Ardennes</b> (Chevron, Cul des Sart, Grainchamps, Offagne, Michamps, Saint-Vith)	<b>25.5 à 28.5%</b>	<b>28 %</b>	23.5 %	<b>24 à 27%</b>	<b>26 %</b>	22.5 %

Les avertissements sont disponibles sur le site du Centre Pilote Maïs ([www.centrepilotemais.be](http://www.centrepilotemais.be)). Ils sont réalisés grâce au concours du Ministère régional de l'Agriculture, du CARAH de Ath, du CIPF, du CPL-VEGEMAR, de Brabant Wallon Agro Qualité, de l'OPA de Ciney, du Centre de Michamps et d'Agra-Ost. Les avis ne peuvent être diffusés sans l'accord du Centre Pilote Maïs.



## COMMUNIQUE DU CENTRE PILOTE MAÏS

de la semaine n° 42 du 18/10/2010

Les taux de matière sèche des plantes prélevées par le Centre Pilote Maïs ont montré une évolution de l'ordre de 1.5 à 2 points de matière sèche dans la plupart des régions.

Les récoltes de maïs ensilage sont bien avancées dans la plupart des régions du pays : elles se terminent dans les bonnes régions, sont en cours dans les Régions Herbagères, le Condroz et la Famenne et ont débuté en Ardenne. Pour les parcelles du sud du sillon Sambre et Meuse, la récolte doit être envisagée dans les prochains jours aux vues de l'état d'avancement de la maturité et des périodes de gels annoncées afin d'éviter tout problème de conservation.

Pour les parcelles situées en régions froides (Ardenne et Haute Ardenne), la récolte doit être envisagée d'après l'état de la plante et les conditions météorologiques annoncées. Il est important, en ce moment, d'aller observer l'état de son maïs.

En effet, si le gel de ces derniers jours a atteint toute la plante, il est temps d'envisager la récolte. De fait, les gelées fragilisent les plantes vis-à-vis de la pourriture des tiges et des intempéries. Par contre, si le gel n'a endommagé que les dernières feuilles, la récolte peut être post-posée si la météo reste favorable (sol portant), tout en sachant que les températures plus faibles rencontrées à cette période de l'année ne permettent plus d'envisager de sensibles augmentations de la teneur en matière sèche du maïs ensilage au-delà du mois d'octobre.

Les derniers prélèvements effectués montrent que les variétés de maïs plus précoces des régions froides se rapprochent du stade optimum de récolte.

### Situation des maturités du maïs ensilage

(Estimation des teneurs en M.S. valable pour la semaine n° 42 du 18/10/2010 au 25/10/2010)

Régions agricoles et sites	Variétés plutôt précoces (FAO < 230)			Variétés plus tardives (FAO > 230)		
	Sem du 18/10/2010 au 25/10/2010	Sem du 19/10/2009 au 26/10/2009	Sem du 20/10/2008 au 27/10/2008	Sem du 18/10/2010 au 25/10/2010	Sem du 19/10/2009 au 26/10/2009	Sem du 20/10/2008 au 27/10/2008
<b>Zone Limoneuse Est +Basse Meuse</b>	REC	REC	REC	REC	REC	REC
<b>Zone Limoneuse Centre + Sablo-limoneuse</b>	REC	REC	REC	REC	REC	REC
<b>Zone Limoneuse Ouest</b>	REC	REC	REC	REC	REC	REC
<b>Campine hennuyère</b>	REC	REC	REC	REC	REC	REC
<b>Condroz Ouest</b> (Biesme, Gerpennes, Gozée, Flavion, Yves-Gomezée, Momignie)	32 à 34%	REC	REC	29 à 31%	REC	REC
<b>Condroz Centre</b> (Ciney, Courrière, Gesves, Havelange, Liroux, Natoye)	31 à 34%	REC	REC	29.5 à 32.5%	REC	REC
<b>Condroz Est</b>	REC	REC	REC	REC	REC	REC
<b>Famenne Ouest</b>	REC	REC	REC	REC	REC	REC
<b>Famenne Centre</b>	REC	REC	REC	REC	REC	REC
<b>Famenne Est</b> (Bomal, Somme-Leuze, My, Grand Han, Herbet, Izier)	32.5 à 35.5%	REC	REC	30 à 33%	REC	REC

Région Herbagère Liégeoise	REC	REC	REC	REC	REC	REC
	Variétés plutôt très précoces (FAO < 190)			Variétés plutôt précoces (FAO < 230)		
<b>Ardennes</b> (Chevron, Cul des Sart, Grainchamps, Offagne, Michamps, Saint-Vith)	<b>28 à 32%</b>	<b>30%</b>	24.5 %	<b>26 à 29%</b>	<b>28.5 %</b>	23.5 %

Les avertissements sont disponibles sur le site du Centre Pilote Maïs ([www.centrepilotemais.be](http://www.centrepilotemais.be)). Ils sont réalisés grâce au concours du Ministère régional de l'Agriculture, du CARAH de Ath, du CIPF, du CPL-VEGEMAR, de Brabant Wallon Agro Qualité, de l'OPA de Ciney, du Centre de Michamps et d'Agra-Ost. Les avis ne peuvent être diffusés sans l'accord du Centre Pilote Maïs.



## COMMUNIQUE DU CENTRE PILOTE MAÏS

de la semaine n° 43 du 25/10/2010

Les récoltes de maïs ensilage sont bien avancées dans la plupart des régions du pays.

Pour les dernières parcelles, la récolte doit être envisagée dans les tous prochains jours, d'autant plus que les premières gelées sont apparues, fragilisant les plantes vis-à-vis de la pourriture des tiges et des intempéries.

En outre les températures plus faibles habituellement rencontrées après la Toussaint ne permettent plus d'envisager de sensibles augmentations de la teneur en matière sèche du maïs ensilage.

D'après les prélèvements effectués en Ardenne la semaine dernière, la teneur en MS a progressé en moyenne de 1% et les variétés très précoces ont atteint dans la plupart des sites le stade optimum de récolte.

### Situation des maturités du maïs ensilage

(Estimation des teneurs en M.S. valable pour la semaine n° 43 du 25/10/2010 au 01/11/2010)

Régions agricoles et sites	Variétés plutôt très précoces (FAO < 190)			Variétés plutôt précoces (FAO < 230)		
	Sem du 25/10/2010 au 01/11/2010	Sem du 26/10/2009 au 02/11/2009	Sem du 27/10/2008 au 03/11/2008	Sem du 25/10/2010 au 01/11/2010	Sem du 26/10/2009 au 02/11/2009	Sem du 27/10/2008 au 03/11/2008
<b>Ardennes</b> (Chevron, Cul des Sart, Grainchamps, Offagne, Michamps, Saint-Vith)	<b>30 à 33%</b>	REC	REC	<b>27 à 30%</b>	REC	REC

Les avertissements sont disponibles sur le site du Centre Pilote Maïs ([www.centrepilotemais.be](http://www.centrepilotemais.be)). Ils sont réalisés grâce au concours du Ministère régional de l'Agriculture, du CARAH de Ath, du CIPF, du CPL-VEGEMAR, de Brabant Wallon Agro Qualité, de l'OPA de Ciney, du Centre de Michamps et d'Agra-Ost. Les avis ne peuvent être diffusés sans l'accord du Centre Pilote Maïs.